

3^e + Site.

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 19 Juin 2018

Convoqués le 11/06/2018

Affiché le 26/06/2018

Le dix-neuf juin deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

Présents : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÉQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Elaine PERRIGOT, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN

Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

Absents et excusés : M. -----

Secrétaire de séance : M. Jacques LEMONNIER.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, accepte, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante : « Création d'emploi ».

2018-04-01 – Modification des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) ex SDEGM

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*ADOpte la modification des statuts de TE53.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-02-Validation des travaux d'assainissement 2018

Le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 24 avril dernier, il a validé le schéma directeur d'assainissement collectif (diagnostic du réseau et de la station) ainsi que le programme de travaux pour 2018 (Rue des sabotiers, Rue des écoles, Place de l'église, Rue pré de la forge). Il expose le détail des travaux de la 1^{ère} tranche retenue le 24 avril dernier, ainsi que le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*ADOpte pour l'année 2018, le programme suivant :
(Voir tableau en annexe)

*AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et les conventions conclues avec le SENOM et s'engage à prévoir les crédits nécessaires aux budgets communaux.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-04- Redevance occupation du Domaine Public 2018 (ORANGE)

*Vu l'article L2122 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L47 du code des postes et télécommunications,*

En application du décret N° - 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte-tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs plafonds sont les suivants : 52,38 € par km pour les artères aériennes, 39,28 € du km pour les artères en sous-sol.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2015, selon le barème ci-dessus :

*-pour les infrastructures souterraines : 3,242 kms x 39,28 € = 127,35 €
-pour les infrastructures aériennes : 27,318 kms x 52,38 € = 1 430,92 €*

Total de la redevance pour l'année 2018 : 1 558,26 €, arrondi à 1 558 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,
* CHARGE de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire ou son représentant et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Adopté à l'unanimité.

Travaux assainissement 2018
La Dorée

Linéaire collecteurs principaux	TOTAL HT TRAVAUX	subventions sollicitées			MONTANT GLOBAL DES SUBVENTIONS	PART RESTANT du SENOM	PART RESTANT A LA COMMUNE LA DOREE
		Agence Eau Seine Normandie	Conseil Départemental 53	Subvention attendue			
1 035	431 600.00 €	172 640.00 €	129 480.00 €	302 120.00 €		129 480.00 €	
75	33 200.00 €					33 200.00 €	
1 100	264 000.00 €	129 300.00 €	77 580.00 €	206 880.00 €	51 720.00 €	5 400.00 €	
2 210	728 800.00 €	301 940.00 €	207 060.00 €	509 000.00 €	51 720.00 €	168 080.00 €	

EAU USEE
EAU PLUVIALE
EAU POTABLE
TOTAL

Eaux Usées BP SA
Eaux Pluviales BP CNE
Eau Potable SENOM

